

Arrondissement de  
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**D'AUBIN**

----

**Séance du 12 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le douze octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

Etaient présents : MM. Michel BAERT – Mmes Michèle JOSEPH-EDMOND – Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – M. Alain SOLIGNAC – Mme Magali GARRIC – MM. Laurent ALEXANDRE – Jean-Pierre BALDIT - Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY - Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Amélia AYORA – M. André MARTINEZ – Mmes Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU - Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : Mme Laurianne VINCENT à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND,  
Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Théo BENTRARI,  
M. Bernard D'IVERNOIS à M. Michel BAERT.

Absents : MM. Denis GRUSZKA – Francis GAUBERT.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Brigitte CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Décision Modificative n° 1.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à un aménagement de bâtiments communaux, à une réfection de voirie et à l'acquisition de cases de columbarium du cimetière d'AUBIN, il y a lieu de transférer des crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

DESIGNATION	DEPENSES <sup>(1)</sup>		RECETTES <sup>(1)</sup>	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020: Dépenses Imprévues (Investissement)	62 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (Investissement)</b>	<b>62 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313.486 : Tx Réfection Bâtiments Communaux	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D – 2315.489 – Travaux de Voirie	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D – 2315.633 – Murs Cimetières	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>62 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>62 000.00 €</b>	<b>62 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **16 octobre 2023**

Publiée ou Notifiée le **16 octobre 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

B. CUESTA



Le Maire,

M. BAERT